



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : Michel DAGBERT, Jean-Marc TELLIER.

**ETUDE POUR UN TOURISME DURABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE
BOULONNAIS**

(N°2026-229)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-10 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-89 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « #DESTINATION 62 - Pour un tourisme qui nous ressemble » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'accorder une aide départementale d'un montant de 13 333,20 € à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) pour le projet d'étude pour un tourisme durable à l'échelle du territoire boulonnais, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante avec la CAB, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-633A02	6568//93633	Etudes touristiques	46 000,00	13 333,20

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

..... CONVENTION

Objet : étude pour un tourisme durable à l'échelle du boulonnais

Entre le **Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson – 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par la délibération de la Commission Permanente du 29 juin 2026,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La **communauté d'agglomération du boulonnais**, dont le siège est situé 1, boulevard du Bassin Napoléon – BP 755 – 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex, représentée par monsieur **Frédéric Cuvillier**, Président,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1111-4 alinéa II et L 1111-10 ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

Vu le pacte des solidarités territoriales adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 26 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 25 mars 2024 #Destination 62 « *Pour un tourisme qui nous ressemble* » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 29 juin 2026 autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu l'autorisation de programme inscrite au budget départemental à l'opération C01-633A02 « Études touristiques » ; imputation budgétaire 6568/93633 ;

Vu la demande de subvention au Conseil départemental du Pas-de-Calais pour le projet d'étude pour un tourisme durable l'échelle du boulonnais en date du 16 février 2026 ;

Vu l'autorisation de commencer l'étude préalablement à la décision d'octroi de subvention, délivrée le 20 mars 2026.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une participation financière par le Département au « bénéficiaire » pour son projet d'étude pour un tourisme durable à l'échelle du Boulonnais, d'un montant de 13 333,20 € sur un coût total prévisionnel hors taxe de 66 666,67 €.

Article 2 : NATURE DES DÉPENSES ENGAGÉES

Étude stratégique à dimension intercommunautaire, pour la mise en tourisme du territoire du Boulonnais, afin de définir une feuille de route opérationnelle visant la transformation du modèle touristique local, dans un contexte de transition écologique, d'évolution des pratiques touristiques et de recherche d'un meilleur équilibre territorial.

Article 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE

La participation départementale sera affectée, après présentation par le bénéficiaire d'un dossier de candidature qui doit comporter :

- une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil départemental ;
- une présentation de l'objet de l'étude (contexte, ambitions, partenariats, premières orientations – dont modalités de mise en œuvre et fonctionnement) ;
- une délibération de la collectivité autorisant la réalisation de l'étude ;
- un RIB ;
- un plan de financement prévisionnel ;
- un cahier des charges de l'étude ;
- un devis définitifs ou résultats des procédures de mise en concurrence (en conformité avec les règles de la commande publique) ;
- les éléments permettant de visualiser le projet le cas échéant (photos, plans, esquisses...).

Le Département devra être associé aux différentes étapes du projet.

L'aide départementale accordée sera versée au bénéficiaire à l'issue de l'étude, sur présentation :

- des résultats de l'étude ;
- de la copie des factures acquittées ;
- du plan de financement définitif ;
- toute pièce sollicitée par le service instructeur ;
- du tableau récapitulatif des dépenses réalisées visé par le maître d'ouvrage et le comptable public ;
- tout élément attestant du respect des obligations de communication reprises à l'article 7.

S'il s'avère que le bénéficiaire n'a pas respecté les obligations décrites, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé au bénéficiaire de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale. Seules les dépenses réalisées à partir de la date d'autorisation de commencer l'étude seront prises en compte.

Au regard de la situation des crédits, la participation départementale sera affectée, à partir du sous-programme C01-633A02 « Études touristiques » imputation budgétaire 6568//93633. Le paiement à venir se fera sous réserve des capacités financières de Département.

La participation départementale sera :

- exécutée au budget départemental au sous-programme C01-633A02, « Études touristiques », imputation budgétaire 6568//93633 : 13 333,20 € ,
- versée par monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais sur le compte :



Article 4 : DURÉE DE LA CONVENTION

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans à compter de la date de signature de la convention pour réaliser l'étude. À défaut de remplir cette obligation, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation de l'étude pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 5 : PLANNING PRÉVISIONNEL

La réalisation de l'étude en maîtrise d'ouvrage de la CAB est prévue au cours de l'année 2026.

Article 6 : MODIFICATION

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 7 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

Le bénéficiaire s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante :

<https://www.pasdecalais.fr/contreparties-communication>

Dans cette charte à l'intention des partenaires, le bénéficiaire s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés : documents de communication print, signalétique de chantier (le cas échéant), signalétique événementielle, invitations officielles...
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre le partenaire et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les éventuelles manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Article 8 : RÉSILIATION ET RÉVISION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre partie d'une ou plusieurs des obligations de la convention.

Cette résiliation prend effet deux mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs.

Toute révision de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties concernées.

Article 9 : LITIGES ET RÉGLEMENT DES CONFLITS

À défaut d'accord amiable, le règlement des litiges liés à l'exécution de la présente convention relève du tribunal administratif de Lille.

Le présent document comporte 4 pages et est établi en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Arras, le
en deux exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais,

Pour la Communauté d'Agglomération
du Boulonnais,

Le Président du Conseil départemental,

Le Président

Jean-Claude LEROY

Frédéric CUVILLIER



ETUDE MISSION CONSEIL

Etude tourisme durable du grand Boulonnais

Cahier des charges

Table des matières

1.	Contexte de l'étude et présentation du Grand Boulonnais	3
	A . Enjeux et cadre de l'étude	3
	B. Présentation générale du territoire.....	3
	C. Les chiffres du tourisme sur le territoire	5
2.	Les impératifs et les ambitions du Grand Boulonnais en faveur du tourisme durable	5
	A. Les impératifs à prendre en compte pour l'évolution du tourisme sur le grand Boulonnais.	5
	B. Les ambitions du territoire : vers un tourisme accessible et qualitatif.....	6
3.	Etat des lieux du grand Boulonnais par rapport au tourisme durable	7
	A. Les données existantes sur le territoire en lien avec le tourisme durable.....	7
	B. Les atouts du territoire en termes de tourisme durable.....	8
	C. Les actions des OT pour devenir une destination littorale « nouvelle génération »	9
	D. Les politiques sectorielles des EPCI concernées en faveur du tourisme durable	10
	E. Les projets à venir impactant le développement du tourisme durable.....	14
4.	Objectifs de l'étude.....	16
	A. Objectif général de l'étude.....	16
	B. Objectifs spécifiques	16
	C. Périmètre géographique et thématique	16
	D. Périmètre des prestations (Les 3 Phases)	16
5	Suivi et animation du projet d'étude	17
6.	Durée prévisionnelle du marché.....	18

1. Contexte de l'étude et présentation du Grand Boulonnais

A. Enjeux et cadre de l'étude

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS), et la Communauté de communes de La terre des 2 caps (CCT2C) se sont engagées fin 2025 dans le **contrat de destination touristique « grand Boulonnais »**, identifiant des orientations partagées en matière de développement touristique. Ce positionnement s'appuie sur 3 piliers communs : atouts paysagers et identité culturelle, logique de tourisme axé sur les grands espaces (littoral et arrière-pays) et démarche commune de plus en plus axée vers l'éco-tourisme.

De manière articulée, le **projet de territoire de la CAB** en juin 2025 a affiché le cap de développement d'un tourisme accessible et qualitatif : éviter le piège du « surtourisme », c'est-à-dire la saturation de certains sites, en veillant à la préservation des écosystèmes, en travaillant sur une gestion optimale des flux, en étant attentif aux éventuels déséquilibres des offres résidentielles (locatifs touristiques) ou de services, en impliquant au maximum des habitants dans l'accueil et la valorisation du territoire.

Face à ces enjeux la CAB initie le portage d'une étude copilotée avec les deux autres EPCI du territoire Pays Boulonnais, étude qui concourt directement à la mise en œuvre des projets de territoire mais aussi au Contrat d'Objectif Territorial dans lequel la CAB s'est engagée avec l'ADEME en 2022.

Le fil directeur de l'étude vise ainsi le « comment » mettre en œuvre un **tourisme de qualité, accessible responsable et régénératif (qui doit chercher à réduire son impact sur l'environnement)** à l'échelle des territoires des trois EPCI, dans un souci de complémentarité de leurs offres.

Voici un 1^{er} état des lieux révélant les points saillants du grand boulonnais en matière de tourisme durable, les atouts et impératifs qui justifient ce positionnement.

B. Présentation générale du territoire

Géographie, compétences de l'agglomération et des communautés de communes

Le Boulonnais, situé dans les Hauts-de-France, le long du littoral de la Manche, se dessine entre terre et mer, offrant 50 km de côtes et un arrière-pays verdoyant aux paysages de bocages. Ce territoire se distingue par une identité visuelle forte. Son relief unique, issu d'une structure géologique remarquable pour l'Europe et le Nord de la France : la Boutonnaire du Boulonnais, tranche radicalement avec les paysages voisins de la Flandre et de l'Artois. Majoritairement situé au sein du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, il regorge de sites naturels uniques (Grand Site des 2 Caps, site de la Crèche bientôt Grand Site, Baie de Wimereux ; Forêt domaniale de la Cappel-lez-Boulogne, etc), d'un patrimoine historique préservé (Forteresse de Mimoyeques, Boulogne-sur-Mer en tant que Ville d'Arts et d'Histoire, villas de Wimereux, patrimoine vivant autour du Cheval Boulonnais, patrimoine artisanal auprès de la Céramique et des Métiers d'Art à Desvres, etc) et de véritables locomotives touristiques comme Nausicaa (900 000 visiteurs par an).

Le territoire est composé de 3 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS) et la communauté de communes de La terre des 2 caps (CCT2C). Au-delà de leurs compétences obligatoires, les 3 EPCI ont à cœur de développer de façon forte une politique touristique durable.

Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais regroupe 22 communes et représente 114 000 habitants. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle a notamment en charge la promotion du tourisme qu'elle a confié à l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale. La CAB exerce également des compétences volontairement transmises par ses communes membres, notamment en matière d'environnement littoral. Compétente en matière de Plaisance, la Communauté d'agglomération du Boulonnais soutient une démarche globale de dynamisation du port

Le territoire de la côte d'opale a fait l'objet d'une labellisation SERM (Service Express Régional Métropolitain Côte d'Opale) en juillet 2024. Cette labélisation est une première étape qui légitime le PMCO à définir un schéma d'ensemble concernant l'offre de service à développer en matière de mobilité.

C. Les chiffres du tourisme sur le territoire

Les chiffres issus de l'outil FLUX VISION TOURISME d'Orange indiquent pour l'année 2025 (cf Pas-de-Calais Tourisme) :

Sur le territoire du Pays du Boulonnais (CAB, CCT2C et CCDS)

On comptait 5.5 millions de nuitées dont 2,3 nuitées françaises et 2,2 nuitées étrangères (nuitées marchandes : hôtels, campings, meublés, chambres d'hôtes...). Les provenances des nuitées, sont :

Sur les nuitées françaises

- Le Nord avec 930 000 nuitées marchandes et non marchandes
- Paris avec 90 000 nuitées marchandes et non marchandes
- Haut de Seine avec 70 000 nuitées marchandes et non marchandes
- L'Oise avec 60 000 nuitées marchandes et non marchandes

Sur les nuitées étrangères :

- La Belgique avec 720 000 nuitées marchandes et non marchandes
- Le Royaume Uni avec 430 000 nuitées marchandes et non marchandes
- L'Allemagne avec 370 000 nuitées marchandes et non marchandes
- Les Pays-Bas avec 240 000 nuitées marchandes et non marchandes

On comptait en 2025 16,6 millions d'excursionnistes.

2. Les impératifs et les ambitions du Grand Boulonnais en faveur du tourisme durable

A. Les impératifs à prendre en compte pour l'évolution du tourisme sur le grand Boulonnais

Le Parlement de la Mer des HAUTS-DE-FRANCE a restitué en avril 2025 les enseignements et messages clés d'une démarche prospective, menée depuis 3 ans, sur l'attractivité du littoral régional à l'horizon 2040. Ce travail prospectif visait à aider les acteurs du territoire à engager des stratégies opérationnelles et concertées pour faire face, notamment, aux effets du changement climatique. A l'appui des enseignements des consultations, auditions et ateliers menés dans le cadre du chantier prospectif, des grandes tendances structurantes se sont dégagées pour éclairer l'élaboration des futures politiques publiques, dont :

- Une exigence incontournable pour l'adaptation de nos politiques d'aménagement et la préservation des ressources naturelles du territoire face au changement climatique.
- **De l'attractivité à la qualité de vie, un enjeu essentiel de l'équilibre des territoires du littoral élargi.** Habitants et acteurs économiques accordent une importance croissante aux conditions de vie qu'offre leur cadre d'habitation et d'implantation économique. La recherche d'un équilibre entre développement touristique raisonné et conditions de vie favorables pour les résidents permanents apparaît également souhaitable. L'accès aux services, aux équipements et à des logements adaptés constitue un facteur essentiel pour limiter le déclin démographique et les conflits d'usages.

B. Les ambitions du territoire : vers un tourisme accessible et qualitatif

Les projets de territoire

Le projet de territoire de la CAB tout récemment officialisé (juin 2025) projette le territoire vers un avenir souhaitable à échéance de 10 /15 ans et développe un axe 3 dédié au tourisme durable. Le projet de territoire de la CC terre des 2 caps 2026 insiste sur la nécessité de trouver le juste équilibre entre un développement économique et la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques. Le projet de territoire de la Communauté Desvres Samer insiste sur le développement d'un tourisme de qualité et durable.

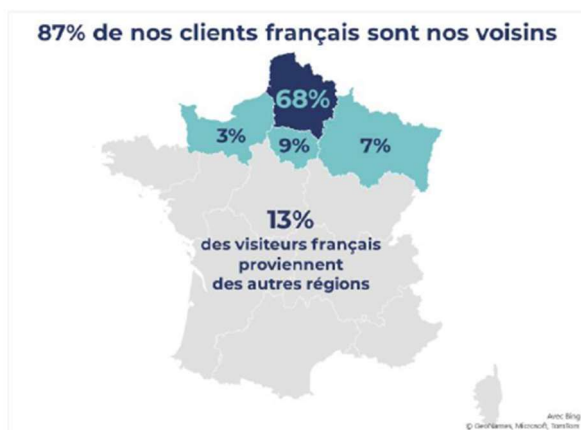
Les axes stratégiques du contrat de destination touristique 2025-2027 concernant le tourisme durable

Le contrat de destination touristique formalise à l'échelle de la destination du Grand Boulonnais un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé. Il est porté conjointement par les 3 EPCI. Les habitudes de coopération entre ces territoires sont anciennes, en particulier en matière de tourisme, notamment avec le Contrat de Rayonnement Touristique Régional (2014/2017) ou encore le programme LEADER 2023-2027. A ce jour, il n'est pas prévu d'animation du contrat de destination, hormis un suivi de la Mission Ingénierie Tourisme et Attractivité du Conseil Régional et Hauts-de-France Tourisme. Le contrat prévoit de :

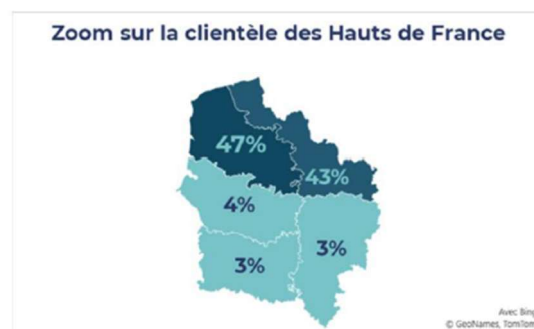
- *Développer le Tourisme 4 saisons* : Si l'offre printemps estivale est forte sur l'ensemble du territoire, il est nécessaire de développer l'offre hors saison et étendre la saison touristique. Pistes : Développer les activités indoor, le tourisme industriel et de savoirs-faires (Carrières du Boulonnais, entreprises brassicoles ou de fumaison de poisson notamment, les artisans de céramique ...)
- *Développer l'itinérance sur l'ensemble du territoire afin de fluidifier les flux et d'éviter le « tout-voiture »* Pistes : Favoriser le développement des mobilités douces à pied, à vélo ou à cheval ainsi que les prestations de services spécifiques liés à l'itinérance, structurer les itinéraires existants, renforcer l'offre de « mobilité alternative ou insolite » (navette intra ou inter stations solex, bateau-promenade, plaisance, jeep, trottinette...) afin de proposer des offres différenciantes
- *Accompagner les offres actuelles vers leur transition ...*
 - *écologique en faveur du développement durable en lien avec la démarche REV3 régionale* et les dynamiques portées par l'ULCO sur ce sujet: Pistes : poursuivre les transitions de l'offre existante d'activités et d'hébergements pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux et encourager les pratiques de tourisme durable et respectueuses de l'environnement
 - *numérique* : Pistes : favoriser l'innovation, encourager la gamification des offres et transformation via le côté ludique , accompagner les Offices de tourisme dans leur transition
- *Positionner la destination marketing autour de ses grands emblèmes* : Nausicaa, Grand Site des 2 Caps, Napoléon, la céramique, le cheval Pistes : marque touristique, refonte Site Internet, évènements fédérateurs, campagnes marketing ciblées...

Les segments ou « persona » visés pour le contrat de destination touristique

Le Boulonnais, par son positionnement géographique avec une côte balnéaire de près de 50 km de côtes et son arrière pays, très proche avec la Belgique, attire touristiquement les visiteurs du marché français et belge. Les visiteurs régionaux représentent environ 68% de la clientèle du marché français. Pour le boulonnais : en premier lieu les visiteurs du Pas-de-Calais puis du Nord sur la thématique grands espaces et évasion en premier lieu.



Sur 67 969 visiteurs français, 68% proviennent des **Hauts de France** (une clientèle de proximité qui se compose ainsi : 47% du département du **Pas de Calais**, 43% du **Nord**, 4% de la Somme et 3% de l'Oise et de l'Aisne).



Les habitants de la C.A.B. fréquentent nos BIT : sur les 21 704 visiteurs originaires du **Pas de Calais**, on dénombre 14 612 habitants de la C.A.B. (67% de notre clientèle départementale, donc).

Extrait du Baromètre OTBCO Année 2023

- Sur ce marché national, les segments clientèles (sources : HDF Tourisme) déjà majoritairement présents sur la destination sont :
 - les couples “promeneurs chaleureux”
 - les couples amoureux « un temps pour nous »
 - les Happy Family
- Sur le marché belge (70% de la clientèle étrangère sur le Boulonnais), les segments clientèles majoritairement présents sur la destination sont :
 - les promeneurs chaleureux
 - les fun family .

Par conséquent, le Boulonnais est avant tout une destination pour les couples : “promeneurs chaleureux” et “amoureux et les familiers du territoire / et les familles : « happy family », « fun family »

3. Etat des lieux du grand Boulonnais par rapport au tourisme durable

A. Les données existantes sur le territoire en lien avec le tourisme durable

- *Etude sur la fréquentation estivale des plages de la côte d'Opale, réalisée en 2024 dans le cadre du Festival Innovation mer et Littoral, par BDCO : vision détaillée des dynamiques de fréquentation sur cet espace côtier. En analysant un échantillon de plus de 5 600 utilisateurs uniques (ID) et plus de 37 000 géo signaux sur une période de trois mois, de juin à septembre 2024, ce qui équivaut à une enquête terrain de plus de 5600 personnes, l'étude permet de fournir une cartographie précise des flux de visiteurs, des horaires de fréquentation et de l'origine géographique des visiteurs.* <https://www.citiprofile.com/etude-sur-la-frequentation-estivale-des-plages-de-la-cote-dopale/>
- *Le rapport réalisé par TCI Research en 2024 – 2025, pour le compte de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sur « La perception du tourisme par les résidents du Pas-de-Calais – Zoom Côte d'Opale et Grand Site de France – Les Deux-Caps » : [Rapport MMGY TCI Research - RSI Côte d'Opale - Autour du Louvre-Lens.pdf](#)*
- La thèse de Mr Hue « l'écotourisme sur la côte d'Opale, enjeux, défis et opportunités pour les acteurs de l'Economie sociale et solidaire »
- Tendances structurantes pour l'avenir du littoral : [chiffres clés Parlement de la Mer Hauts de France](#)

- Les projets de territoires des 3 EPCI
- Le contrat destination touristique du grand Boulonnais (joint en annexe)
- L'analyse SWOT de Pas-de-Calais tourisme sur le tourisme durable (jointe en annexe)
- « Meublés de tourisme en Pas-de-Calais : quelle tension, quelle régulation ? » pour l'ensemble des communes littorales du département et tous les EPCI. Le tableau des dernières pages (11 à 13) traduit l'évolution du nombre de meublés de tourisme entre 2019 et 2024. Ces données ont été cartographiées par les services du Département : « Meublés de tourisme : évolution 2019-2024 pour les communes littorales ».
- les données FLUX VISION [Chiffres-clés 2024 du tourisme dans le Pas-de-Calais](#), Pas-de-Calais Tourisme
- Conférence « Geopark Transmanche : « Façonner un tourisme durable » du 10.03, avec les entreprises et les acteurs du tourisme des deux côtés de la Manche »

B. Les atouts du territoire en termes de tourisme durable

Le territoire du grand Boulonnais dispose de réels atouts pour développer et s'affirmer comme une destination de tourisme durable :

- Par la présence de **sites naturels uniques** : sites classés, Cap Gris-Nez ou le cap Blanc-Nez, le site naturel de la Crèche de Wimereux qui fait l'objet actuellement d'une enquête publique pour devenir un site protégé, les ENS Mont Hulin Mont Pelé à Desvres ... et la **richesse d'un arrière-pays authentique (bâti, paysages)**
- L'appartenance d'une grande partie du Grand boulonnais au **Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale** qui, au-delà de sa charte et son action pour la préservation des paysages, du bâti, des savoirs faire..., déploie des actions à forte valeur ajoutée concourant au tourisme durable : marque « Valeurs Parc » qui identifie les acteurs engagés en faveur de la protection de l'environnement et préservation du patrimoine (13 bénéficiaires sur les communes de la CAB-CCDS-CCT2C : restauration, hébergements, producteurs, guides nature), ou encore la démarche label « estaminet randonnée » attribué à des petits cafés de campagne situés sur des itinéraires de randonnée.
- **La dynamique GEOPARK** : le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (France) et le Kent Downs National Landscape portent un projet de candidature au label "Geopark mondial UNESCO". Les 4 grandes missions du label "Geopark mondial UNESCO" :
 - Valoriser et préserver le patrimoine géologique par le tourisme durable
 - Sensibiliser, former et éduquer
 - Impliquer les acteurs locaux et les habitants
 - Améliorer la connaissance scientifique sur les patrimoines géologiques

Les différentes étapes sont : en novembre 2025, dépôt du dossier de candidature auprès de l'UNESCO, Mi-2026 : Visite d'évaluation par une délégation d'experts internationaux, Printemps 2027 : Annonce officielle de la décision de l'UNESCO. A la clé, le développement du géo tourisme durable sur le territoire avec des outils d'interprétation et de mise en récit pour découvrir les géosites incontournables.

- L'expertise acquise avec la **démarche Grand Site de France** : le renouvellement du label « Grand site des 2 caps » a reçu un avis favorable pour un nouveau cycle (2025 -2032), avec l'extension de son périmètre avec l'intégration de l'arrière-pays (Vallée de la Slack et des communes du boulonnais). Le Département du Pas-de-Calais, gestionnaire du Grand Site, s'est engagé ainsi dans la mise en œuvre d'un ambitieux schéma de circulation douce à l'échelle du Grand Site, [Escapade nature sans voiture](#)
- **L'économie bleue** : de la préservation des espèces (Nausicaa) à la transformation (Capécure) : le territoire

s'impose comme un véritable laboratoire de l'innovation maritime, où tradition et modernité se rencontrent pour bâtir l'économie de demain, dans un souci de préservation des ressources

- **L'offre d'activités nature et plein air** : Maison du Cheval à Samer, randonnées balisées, circuits VTT, parcours d'orientation GPS, rallyes thématiques ou accrobranche. GR®120, circuits de randonnée balisés et adaptés à tous les niveaux, Vélomaritime qui traverse le Grand Site des Deux-Caps, véloroute européenne (EuroVelo 4), Il est à noter ces dernières années une forte hausse de la pratique sportive libre (= sans licence), et en particulier la course à pied. Il y a d'ailleurs de plus en plus de courses/trails qui sont organisés dans le Boulonnais (urban trail Equihen-Plage, Marathon de la Mer à Boulogne-sur-Mer, ...).
- **La nautisme et le lien avec la « maritimité »** : balades en bateau, char à voile, paddle, pêche en mer ou observation de la faune marine... Sports d'eau : surf, aviron, piscine, la plaisance ... Ces activités sont recherchées par les touristes et sont un marqueur fort de l'identité du pays boulonnais. Le port de Boulogne est idéalement situé pour profiter de Nausicaa et de la vieille ville, il offre un accès direct à la mer. A cela s'ajoutent les fêtes de la mer qui ont lieu tous les 2 ans : elles rassemblent des milliers de visiteurs au port de Boulogne (en 2023, 310 000 personnes ont admiré et visité les voiliers amarrés le long des quais boulonnais). Depuis 2021, l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale via la Marina gère la compétence plaisance de la CAB. Le Port de plaisance dispose de 520 anneaux répartis sur 3 bassins ainsi que le nouveau ponton "La Providence" dédié à la Grande Plaisance - voiliers de course, yachts de standing ou navires patrimoniaux.
- **Les démarches déjà enclenchées pour renforcer la qualité du tourisme** : les Offices de tourisme du Boulonnais et de la Terre des 2 caps sont classés en catégorie I, marque Qualité Tourisme, et préparent l'obtention de la distinction Destination d'Excellence pour l'automne 2026 (nombreux critères sur le tourisme durable).
- **Stratégie de Nausicaa** : La visite de Nausicaa est la raison principale de visite sur le territoire pour 65% des visiteurs. L'objectif est d'attirer un flux qualitatif de visiteurs pour vivre l'expérience Nausicaa et maximiser les retombées touristiques locales en allongeant au maximum la durée de visite dans le grand boulonnais : plan de régulation des flux de haute saison mis en place chaque été, politique commerciale sur les cibles basse saison activée depuis plusieurs années. Un projet d'extension (Achèvement du Grand Nausicaa) est en cours pour 2028 avec la création d'une salle d'exposition temporaire et l'aménagement des espaces pour le confort des animaux.

C. Les actions des OT pour devenir une destination littorale « nouvelle génération »

Renforcement de la qualité du parcours client

Le territoire du boulonnais (OTBCO) est « doté » en infrastructures d'accueil labellisées écoresponsables : en 2025, une auberge de jeunesse, 1 gîte, 2 hôtels, 1 équipement touristique (Nausicaa), 1 café restaurant, présence de 3 loueurs de vélos ont le label Accueil vélo dans le Boulonnais. L'OTBCO travaille sur l'accueil vélo avec Pas-de-Calais tourisme, en prodiguant des conseils auprès des hébergeurs. Les bureaux d'information touristiques de Boulogne-sur-Mer, le Portel et Neufchâtel-Hardelot sont aujourd'hui labellisés et équipés pour l'accueil vélo et bientôt celui de Wimereux nouvellement construit. Sur le territoire de compétences de l'OTBCO : 2 gîtes sont labellisés Gîte Panda (éco-gestes, biodiversité ++++) par Gîte de France, 2 gîtes Label Accueil Paysan (réseau engagé dans le tourisme solidaire, l'écologie et l'agriculture), 2 fermes : Label Savoir Vert « Raconte-moi la Ferme ». Concernant Tourisme handicap : le Bureau d'Information Touristique de Neufchâtel Hardelot est labellisé, les Bureau d'Information touristique de Boulogne-sur-Mer et de Le Portel sont en cours de labellisation.

Sur le territoire de Desvres Samer, l'Office de Tourisme à la Maison du Cheval est un équipement structurant à partir duquel le développement des mobilités douces équestres, pédestres est en cours. A noter sur ce territoire : l'existence d'un Eco gîte, labellisé Tourisme et Handicap et marqué Valeur Parc : le gîte La Chevêche à Saint-Martin-Choquel.

La Terre des 2 caps compte, à ce jour, 5 professionnels labellisés Accueil Vélo, et bientôt un 6^{ème}. L'Office de Tourisme incite les professionnels à candidater pour l'obtention du label.

Gestion des flux et maîtrise de la pression sur les espaces

- Afin de réduire les flux de véhicules sur les sites touristiques, l'OTBCO travaille avec Marinéo pour améliorer l'offre de services sur le territoire : développement de parcours de tourisme accessibles en bus, information des parking relais. Cf [flyer balades touristiques](#) . De manière générale, le territoire souhaite concilier développement touristique et fonctionnement local. Sur le Grand Site des Deux-Caps, un schéma de circulation douce à l'échelle du Grand Site, Escapade nature sans voiture, est en œuvre.

D. Les politiques sectorielles des EPCI concernées en faveur du tourisme durable

Les Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)

Adopté en 2017, le PLUi de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit être révisé pour être notamment adapté aux textes réglementaires adoptés depuis, comme le Plan de Prévention des Risques Littoraux du secteur du Boulonnais de 2018 et la Loi Climat et Résilience de 2021. Une procédure de révision doit s'engager en 2026 : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)) sera actualisé et affichera la priorité d'accompagner le développement d'un tourisme durable.

Concernant la CCDS, après l'adoption d'un PLUi en 2019, et de sa modification en 2021, le territoire donne à l'environnement une place prioritaire en l'inscrivant comme premier axe à son PADD. Les solutions préconisées concernant le volet Tourisme Durable :

- Privilégier un schéma de déplacements doux (réseaux de pistes cyclables, itinéraires piétons et équestres...), pour mailler l'ensemble de l'espace touristique, relier les villages et les sites attractifs. Objectif : aménager l'espace rural aux loisirs et aux pratiques de découverte
- Autoriser les activités touristiques autour de la ferme (camping à la ferme avec maxi 5 emplacements attenants au corps de ferme en activité...). Possibilité également de créer une autre offre d'hébergement à condition de conserver le caractère patrimonial du bâtiment.
- Privilégier pour l'offre hébergement les possibilités d'extension ou de réhabilitation de bâtiments anciens avec des performances énergétiques renouvelables et une intégration paysagère et architecturale avérée
- Aménager les entrées de villes et de bourgs
- Favoriser et réguler la mobilité touristique : Bornes de recharges électriques sur le territoire, véhicules en auto-partage, aires de covoiturage

Le PLUi de La terre des 2 caps a été approuvé le 4 décembre 2019 et la révision, adoptée le 11 juin 2025., s'inscrit dans la logique du développement durable. Face aux enjeux d'attractivité (population résidentielle qui augmente régulièrement ainsi que l'attractivité touristique) le PADD insiste sur la mise en œuvre des politiques d'accueil, les conditions de vie pour les habitants et les visiteurs.

PCAET et COT ADEME

En 2018, le Pays boulonnais s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), adopté par la CAB en février 2021 pour la période 2021-2026. À mi-parcours, environ 60 % des étapes sont réalisées ou en cours, mais un tiers reste non engagé et devra être requalifié ou priorisé. Le bilan est jugé satisfaisant et dynamique, notamment grâce à la signature en 2022 d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME dans le cadre de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui facilite le suivi et la mobilisation des services. La seconde phase de ce contrat (mai 2023-mai 2026) consiste à suivre et enrichir les plans d'actions, avec une évaluation finale prévue en 2026. Pour atteindre les objectifs, plusieurs priorités ont été fixées dont l'élaboration d'une stratégie de Tourisme Durable.

Gestion des déchets

Concernant le tourisme durable, les enjeux liés aux déchets sont, de manière générale : la différence de tonnage des déchets l'été et l'hiver, et le non-respect du tri sur le court séjour. Dotée d'un Programme Local de Prévention

des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) depuis 2010, la CAB engage actuellement les démarches d'élaboration d'un nouveau PLPDMA 2026-2031. En 2024, la CCDS a souhaité s'engager dans la rédaction d'un PLPDMA, ce dossier est encore en réflexion. L'Office de tourisme intercommunal communique des consignes de tri auprès de la population (magazine intercommunal) et des professionnels du tourisme (guide touristique annuel avec QR Code de téléchargements des consignes). Sur la Terre des 2 Caps, la production de déchets fluctue en fonction de l'arrivée massive des touristes. Avec la présence d'un « Ambassadeur du tri », des actions de sensibilisation se développent auprès des professionnels du tourisme, des particuliers. Concernant les routes départementales, un accroissement des déchets en période estivale sur les sites touristiques est à souligner.

Alimentation durable

Labellisé au niveau national depuis mars 2025, le Plan alimentaire Territorial de la CAB vise à structurer une politique alimentaire locale, concertée et durable. En 2025, la CAB a lancé un appel à projets : soutenons ensemble l'alimentation durable pour accompagner concrètement les porteurs de projets engagés dans l'alimentation durable. Par ailleurs, le territoire s'est doté d'une marque : « Hissez Hauts » qui se veut étendard de produits frais, pêchés en Manche/mer du Nord ou travaillés le long du littoral.

Lancé en janvier 2025, le PAT de la CCDS s'inscrit dans la stratégie de développement durable de l'intercommunalité (« Entreprendre, produire et consommer durablement »). Fort de cette dynamique, le projet a été labellisé au niveau 1 par l'État début 2026, reconnaissant ainsi la pertinence de sa démarche. Concernant le tourisme, la démarche se traduit par la valorisation des produits et circuits courts dans la brochure et événements de l'Office de Tourisme (Régala des Nocturnes, Rando Nocturne, randos gourmandes...).

A ce jour, la communauté de communes de La terre des 2 caps a candidaté pour l'obtention du 1er niveau de labellisation PAT.

Schéma de mobilité douce et schéma d'accueil balnéaire

La CAB s'est dotée d'une compétence facultative Environnement littoral et terrestre comprenant :

La mise en valeur et protection des espaces naturels territoriaux littoraux, du paysage et du cadre de vie à travers le **Schéma de petite randonnée**. Un premier schéma de petite randonnée de 500 kms a été établi, puis une révision a été actée en 2021 avec pour objectif 775 km de randonnée pédestre, équestre, VTT et balades urbaines en 2026, l'aménagement des bords de la Liane et le développement de l'attractivité, de l'accueil et de la valorisation du patrimoine paysager.

Concernant les liens entre les territoires des EPCI, des liaisons équestres sont en cours d'aménagement entre la Maison du cheval boulonnais de Samer et la forêt domaniale de Boulogne. Plus précisément, le schéma prévoit, en partance de la Maison du Cheval à Samer, dans les 3 usages (équestre, VTT et pédestre),:

- 2 entrées au Nord sur le territoire CAB ont été identifiées (une qui ne pourra pas admettre les chevaux au niveau de Carly-Hesdigneul et une autre qui arrivera au Nord par la Forêt par Quesque).
- Plus tard, une autre entrée plus au Sud par la Forêt Neufchâtel Harelol
- 1 objectif de pouvoir accueillir l'attelage sur tout l'itinéraire de Samer à moyen terme

Avec la CCT2Caps, des liaisons entre les deux territoires au niveau cyclable sont à travailler.

Concernant le littoral, la CAB et ses partenaires déclinent depuis plusieurs années une démarche d'accueil balnéaire et rural ayant pour but de valoriser de manière durable le territoire et les sites exceptionnels. Les enjeux dédiés sont les suivants :

- Accueillir, c'est penser à des stationnements paysagers adaptés aux flux saisonniers,
- Parcourir, c'est aménager des sentiers et des chemins pour mailler le territoire,
- Accéder, c'est créer des accès qualitatifs et sécurisés au littoral et aux plages, aux forêts
- Découvrir, c'est montrer la diversité des paysages à travers un réseau de points de vue et de panneaux d'informations.

Ainsi, pour le schéma d'accueil balnéaire : Le 7 mai 2025, a eu lieu l'inauguration des nouvelles pistes cyclables et de la requalification de l'aire de camping-car et de stationnement sur le site de la Warena à Écault. L'agglomération a construit un site de stationnement durable et paysager, remplaçant un ancien parking non

qualitatif, tout en valorisant les points de vue et leurs abords et tout en préservant la faune et la flore. Ce site peut désormais accueillir 40 véhicules légers et 27 camping-cars. L'objectif de ces aménagements est de sécuriser et de développer les pratiques de mobilité sur le territoire. De plus, afin de valoriser les sites du territoire ayant un point de vue exceptionnel ainsi que leurs abords, l'agglomération a initié la mise en place de panneaux apportant des informations sur l'histoire, la géologie ou encore la découverte de l'environnement. Actuellement, ces panneaux se déclinent sur les sites de la Warenne, sur le site Wimereux Bon Air, le Vallon de Ningles sur Le Portel et Outreau, sur la commune de Neufchâtel-Hardelot Nord et Sud, le Fort d'Alprech et le Mont de Coupes

Pour le schéma d'accueil rural : les panneaux d'information reprennent les lieux emblématiques de la commune, une cartographie du secteur avec les randonnées et les parcours VTT ainsi qu'une cartographie reprenant toute l'agglomération. Plusieurs panneaux sont déjà installés : parking à côté de la mairie d'Isques, place du marché couvert à Condette, la mairie de Pittefaux, la mairie de Pernes-lez-Boulogne, parking en face de la mairie d'Hesdin l'Abbé, proche de la mairie de Conteville-lès-Boulogne. Et bientôt : à Wimille, Echingham, Baincthun, Dannes, Nesles, Hesdigneul-lès-Boulogne.

Mobilités douces/randonnées

EPCI	<u>Schéma Directeur Cyclable</u>	<u>Location longue durée de Vélo à Assistance Électrique (VAE)</u>	<u>Pour des balades en mobilité douce</u>
CAB	Il est existant et a pour objectif d'améliorer la pratique du vélo sur le territoire grâce à la réalisation de travaux d'aménagements (pistes et bandes cyclables, ...)	Système de location longue durée de vélos électriques mis en place	35 sentiers de randonnées pour permettre aux familles, randonneurs, cavaliers ou Vététistes, de découvrir les richesses du patrimoine naturel
CC Desvres Samer	Adopté en juin 2025 Un premier axe d'aménagements cyclables entre Desvres et Samer est en cours de réalisation	Système de location longue durée de vélos électriques mis en place pour les habitants du territoire	24 circuits pédestres 7 circuits cyclistes 3 cyclotouristiques
CC Terre des 2 Caps	Existant, avec stationnements, jalonement et services (réparation, gonflage) début des travaux sur l'axe Gare Marquise/Rinxent => Le Cardo mars 2026	Locations pour une durée de 3 ou 6 mois	21 sentiers de randonnée, pédestre, vtt et équestre : 10 sentiers pédestres labellisés par le CDRP 10 sentiers VTT, réseau labellisé par la FFC, 1 sentier équestre reconnu par le CDTE + 2 sentiers sur route (mis en place par le Département) : Les Marbrières et La terre des 2 caps et d'autre parcours créés par le Grand Site de France « Les Deux Caps »

En matière de chemins de randonnées, le Département du Pas-de-Calais s'engage de manière dynamique, ce qui se traduit par l'élaboration d'un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et la mise œuvre d'une stratégie dédiée au développement maîtrisé des sports de nature. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est un outil complémentaire du PDESI. En 2018 a été voté le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), processus d'extension du PDIPR à l'ensemble des activités d'itinérance terrestre (randonnée pédestre, équestre, trail, marche nordique et VTT).

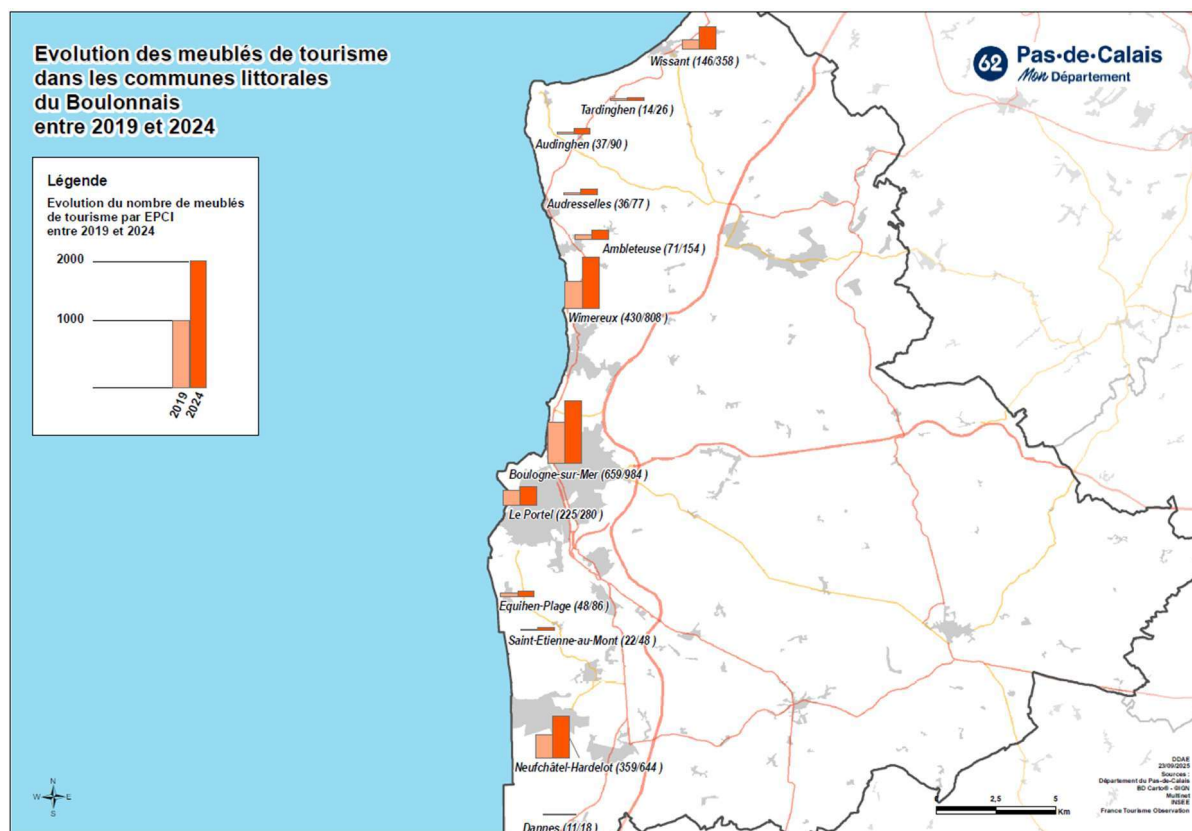
La vélomaritime Euro Velo 4, dont l'itinéraire est officiellement ouvert depuis 2021, compte 150 km entre Berck et Dunkerque. Elle alterne des pistes cyclables en station balnéaire, des voies vertes locales, des petites routes

peu circulées. Cependant dans le boulonnais, elle présente des discontinuités importantes : passage fréquent sur la D940 (route littorale), sections sans piste dédiée, liaisons entre communes parfois peu lisibles, notamment entre Boulogne et Wissant.

L'habitat

L'attractivité touristique du territoire boulonnais s'est renforcée. En parallèle de cet essor, la question du logement et de la capacité à se loger pour les populations « locales » est posée et fait partie des préoccupations des élus de la CAB. Un fait : les logements secondaires sont en augmentation sur la CAB. BDCO a produit un rapport en octobre 2025 afin d'objectiver la donnée disponible sur le territoire et permettre aux acteurs publics de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre pour les maîtriser. Elle a mis en évidence les outils possibles pour réguler les meublés de tourisme dont la servitude pour résidence principale qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Sur le territoire de la Terre des 2 caps, les documents d'urbanisme montrent clairement un marché tendu sur le logement (demande > offre) et une difficulté d'accès au logement pour les habitants locaux. Les meublés sont particulièrement concentrés sur Wissant, cœur touristique, Audresselles/Ambleteuse, villages littoraux, les zones proches des caps. L'évolution des meublés de tourisme se caractérise par une forte croissance depuis 10-15 ans, une accélération depuis 2020, les enjeux sont de passer à une régulation maîtrisée.



Ressource en eau

Le territoire du boulonnais a connu plusieurs périodes de sécheresse en 2019, 2022 et 2025 : la ressource en eau pour la CAB provient essentiellement de la Liane (eaux superficielles). L'enjeu de préservation de la sécurisation de la ressource en eau pendant la saison estivale est très prégnant. Au-delà de cet enjeu, l'enjeu assainissement (dimensionnement des stations d'épuration) est à relever, car il impacte la qualité des cours d'eau et eaux de baignade. Les priorités sont donc, en ce qui concerne la ressource en eau du boulonnais, d'inciter aux économies d'eau et de faire en sorte que le système d'assainissement soit conforme. A ce jour, à l'échelle de la CAB, les

actions de sensibilisation ciblées sont essentiellement à destination des industriels qui consomment 15% de la ressource. La CAB soutient un appel à projets continu pour doter la population de kits hydro-économes. Elle mène des campagnes récurrentes de diagnostics assainissement par secteur géographique, auprès des particuliers. Au niveau touristique, le territoire compte 3 grands golfs et 8 campings, pour la majorité en gestion municipale.

La communauté de communes de La terre des 2 caps souhaite mettre en place avant la fin de l'année 2026 un schéma directeur d'eau potable. La fin des DSP en 2026 (une partie du territoire au 1er janvier, le reste au 1er octobre) permettra d'avoir la compétence pleine et entière. Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau, notamment en période d'été avec l'affluence de touristes, une interconnexion avec la CAB a notamment été aménagée.

Sur, le territoire de la CCDS, 7 syndicats des eaux et 2 communes sont compétentes en matière d'eau potable. La ressource en eau potable est gérée soit en Délégation de Service Public (DSP), soit en Régie

Pour l'instant il n'existe pas d'actions de sensibilisation sur la gestion de l'eau en période estivale concernant les professionnels du tourisme

E. Les projets à venir impactant le développement du tourisme durable

Le Pôle échange multimodal Wimille-Wimereux

Un projet de pôle multimodal est à l'étude autour de la gare de Wimille-Wimereux. La communauté d'agglomération du Boulonnais a lancé en janvier 2026 une consultation en ligne portant sur un projet de pôle multimodal à la gare de Wimille-Wimereux. L'objectif est de proposer des alternatives à la voiture individuelle « pour améliorer la qualité de vie des habitants, en réduisant notamment la pollution et en fluidifiant la circulation ».

La modernisation des équipements plaisance

La CAB est lauréate de l'appel à projet Port de plaisance d'avenir (CEREMA) pour la modernisation du Bassin Frédéric Sauvage, financement alloué jusqu'en 2027.

Le développement du tourisme d'affaires

Le territoire du grand boulonnais possède de nombreux atouts pour devenir une destination attractive pour le tourisme d'affaires (voyages d'affaires, congrès professionnels, incentives ...), notamment grâce à sa localisation stratégique, son cadre naturel exceptionnel et son nouveau palais des congrès, L'Embarcadère. Toutefois, pour cela, il doit surmonter sa faible notoriété actuelle, définir son infrastructure d'accueil (= interlocuteur unique), et capitaliser sur les opportunités liées au tourisme durable et à la montée en puissance des événements régionaux. Il doit aussi répondre à la question de l'hébergement qui est une condition pour pouvoir développer ce type de tourisme (hébergements de grande capacité insuffisants à ce jour pour des séminaires d'une certaine capacité).

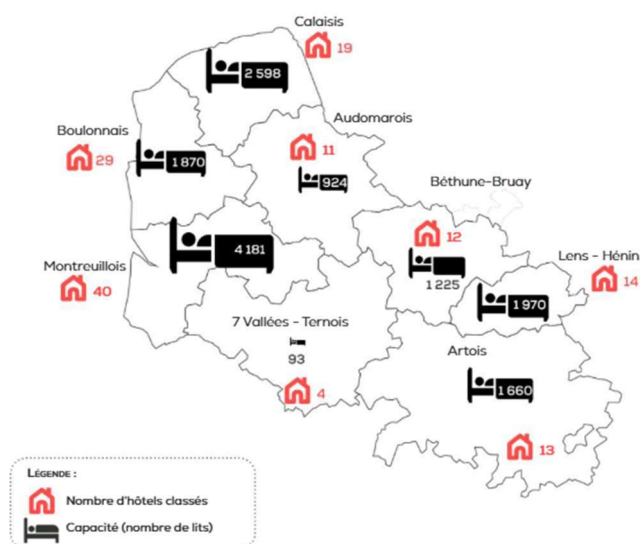
Le développement du tourisme équestre notamment sur Desvres-Samer et plus largement entre les CC

Elaboration d'un Schéma de Mobilités Partagées entre la CAB et la CCDS, dans le cadre de la contractualisation avec le Département, depuis la Maison du Cheval à Samer vers la forêt domaniale de Boulogne. Boucles VTT, pédestres et équestres. Il existe des points de connexion possible entre la CCT2C et la CCDS ainsi qu'entre la CCT2C et la CAB. Un projet non abouti existe avec la Communauté de communes du pays d'opale et nos 3 EPCI et pourrait être réduit à l'échelle de nos 3 territoires

Tourisme industriel Carrières du boulonnais

Le Groupe CB a mis en place en 2025 une série de visites de ses exploitations de Ferques et Leulinghen-Bernes et

Répartition des hôtels et des lits, évolution de la capacité par rapport à 2023 :



a rencontré un vif succès. La société a décidé de renouveler l'opération et de l'amplifier avec des visites des vacances de Pâques jusqu'aux vacances de la Toussaint au départ de l'Interm@de. Un projet pour des aménagements futurs pourrait même voir le jour prochainement.

La feuille de route numérique de la CAB

La feuille de route numérique communautaire a été validée le 14 décembre 2021 autour de la stratégie suivante : *Accompagner les transitions numériques durables et stimuler l'innovation sur l'agglomération boulonnaise*. Le 3ème volet mentionne que le numérique doit accompagner les touristes pour leur offrir une expérience la plus qualitative possible et leur montrer la diversité de l'offre touristique du territoire.

Exemples d'actions à décliner :

- La notion d'office de tourisme « du futur » émerge. En termes d'accueil : outils numériques à disposition, meilleure prise en compte des attentes des personnes, personnel formé pouvant accompagner sur les outils numériques, accès wifi..., démultiplication des points d'accueil (physiques / que numérique...);
- Améliorer la communication et développer le e-tourisme. Les touristes sont de plus en plus internautes, ils utilisent des outils mobiles comme les tablettes et les smartphones avant, pendant et après leur visite ou séjour, aussi l'information touristique doit être accessible au plus grand nombre via le numérique.

Nouvelle marque de la destination touristique boulonnaise en 2026/ travail sur l'identité du territoire

L'image touristique du boulonnais via la marque « TÔP ! » ne correspond pas (ou plus) aux attentes des touristes et acteurs locaux. L'année 2026 verra un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires, des prestataires, des élus et des professionnels, sur l'image qu'ils souhaitent véhiculer. La finalité sera la création d'une marque issue du projet de territoire et déclinable sur différents types d'outils classiques ou innovants. Ce travail débutera au cours du second semestre 2026.

Développement du tourisme de savoir-faire

C'est l'une des composantes du tourisme 4 saisons qui répond à la problématique de durabilité (productions locales et artisanales pour certaines). L'OTBCO travaille actuellement sur cette thématique.

Projet d'extension de la piscine communautaire (CAB)

La CAB a un projet d'extension avec la création d'un bassin nordique 50, une aide de jeux pour les enfants et des grands toboggans. Ce serait une offre unique sur la côte d'opale à destination de la population mais également des touristes

Opération Grand site

Le 17 décembre 2025, la commission supérieure sites perspectives et paysages a confirmé le renouvellement du label Grand Site de France les deux Caps pour les 8 années à venir. Une convention de Partenariat de mise en œuvre de la gouvernance du label Grand Site de France Les Deux-Caps vient s'inscrire dans la continuité des conventions précédentes

Elle regroupe, pour le territoire du Grand Site de France Les Deux-Caps, les engagements de principe de chacun des acteurs de la gouvernance :

- Tout comme les deux autres intercommunalités concernées, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB), couvrant Boulogne-sur-Mer, Wimereux et Wimille, s'engage au titre de ses compétences propres en matière d'urbanisme et droit du sol, mobilité, développement économique, tourisme, gestion des déchets.
- La CAB veillera à la cohérence de ses actions et au titre de services instructeurs des actes d'urbanisme, à garantir un partage des valeurs du label Grand Site de France dans la Délivrance des autorisations d'urbanisme. Articulée à cette convention de partenariat, est institué un Conseil des Maires qui a vocation à constituer un relais d'information direct avec les élus, ainsi qu'à proposer un espace d'échanges et de consultation lors des étapes charnières de l'avancement de la démarche.

4. Objectifs de l'étude

A. Objectif général de l'étude

L'objectif général de l'étude est de définir **une stratégie opérationnelle et une feuille de route (hiérarchisée et estimée financièrement) pour un tourisme accessible et qualitatif, tout en étant innovant et différenciant, sur le court, moyen et long terme**, à l'échelle du grand boulonnais. En effet, l'étude doit être un des outils opérationnels du contrat de destination touristique grand Boulonnais et doit permettre de hiérarchiser les objectifs de développement, émettre des scénarios pour permettre de arbitrages, évaluer les coûts et les impacts des actions.

L'étude doit viser la mise en cohérence des 3 territoires en termes de destination durable et d'offres de parcours positionnées dans cette dynamique. Elle doit pour cela cibler des objectifs d'articulation et de gouvernance : inter-OT/ et entre EPCI.

Le pays Boulonnais souhaite être doté d'une stratégie socle à la démarche de labellisation green destination mettant en lumière les efforts déployés en faveur du tourisme responsable.

B. Objectifs spécifiques

- **Structurer une offre touristique durable et différenciante** en capitalisant sur les forces du territoire, en s'appuyant sur des projets pilotes et intégrant les atouts du territoire.
- **Fédérer et impliquer les acteurs publics, privés, associatifs impliquer les professionnels.**
- **Préparer l'obtention du label Green destination**, qui est une finalité mais également une démarche de progrès continue

C. Périmètre géographique et thématique

Ensemble du territoire pays boulonnais (3 EPCI), incluant les communes membres, les espaces naturels, les sites patrimoniaux, les infrastructures touristiques.

Thématiques à couvrir :

- Équilibre entre pôles urbains et territoire rural, espaces protégés
- Equilibre entre tourisme de pleine nature et offre 4 saisons (offres en intérieur)
- Innovation et tourisme expérientiel
- Tourisme excursionniste et tourisme d'affaires
- Itinérance et accessibilité

D. Périmètre des prestations (Les 3 Phases)

Phase 1 : Situer le pays boulonnais dans son positionnement lié au tourisme durable et régénératif (état des lieux/analyse critique), et redéfinition des cibles

- ✓ Diagnostiquer les besoins et le potentiel pour la mise en œuvre d'un tourisme plus durable et régénératif à l'échelle du territoire. Conforter les segments identifiés par rapport à ce potentiel.
- ✓ Evaluer les coopérations entre partenaires pour favoriser l'itinérance et la maîtrise des flux touristiques.
- ✓ Benchmark pour le positionnement « tourisme durable » du grand boulonnais par rapport aux territoires voisins et à des projets pilotes sur des échelles comparables au territoire, sur des actions ayant rencontré des réussites.

Des interviews particulières peuvent être réalisées lors de cette phase avec des acteurs clés du patrimoine naturel sur le territoire, non présents dans le COTEC : EDEN 62, Conservatoire du Littoral, Parc Naturel Marin, le Département, la Région (politique tourisme) ...

Phase 2 : Définition de la stratégie opérationnelle et du positionnement

- ✓ Proposer une stratégie opérationnelle de tourisme durable, innovante et différenciante, à court, moyen et long terme, avec une attention particulière pour l'itinérance entre EPCI
- ✓ Mise en évidence des scénarios possibles selon hiérarchisation des objectifs, sites éventuels à prioriser, phases d'exécution
- ✓ Proposer une méthodologie de gouvernance et d'animation de la stratégie, et d'évaluation des retombées

** Vision à long terme : Définir l'identité "durable" du pays boulonnais*

** Axes stratégiques : 3 à 5 piliers majeurs*

** Feuille de route pour gouvernance : Comment impliquer les ressources territoriales, comment piloter la stratégie avec les acteurs privés, publics, associatifs ? quels moyens ?*

** Comment l'étude peut-elle avoir un effet révélateur également pour les habitants ?*

** Les documents d'objectifs des EPCI à impacter*

Phase 3 : Plan d'actions opérationnelles et indicateurs de suivi

** Fiches actions détaillées : Pour chaque action, préciser le maître d'ouvrage, le budget estimatif, le calendrier et les partenaires.*

** Une fiche action abordera la labellisation Green destination : grille d'aide à la décision (opportunité, capacité du territoire de chaque EPCI à obtenir tel niveau de label, exigence sur le long terme)*

** Tableau de bord : Mise en place d'indicateurs de performance (KPI) durables (ex: % d'hébergements labellisés, évolution de la part du train/vélo dans les arrivées...).*

5 Suivi et animation du projet d'étude

Comité technique (COTECH)

Un comité technique constitué de techniciens référents des structures mentionnées ci-dessous assure le lien avec le bureau d'études et, est chargé de préparer les éléments avec le groupement d'études pour présentation au comité de pilotage, à minima :

- Technicien/référent tourisme des 3 EPCI
- Directrices des 3 Offices de Tourisme
- Pas de Calais Tourisme
- MDADT du boulonnais (Département du Pas-de-Calais)
- Agence d'attractivité et d'Urbanisme "Boulogne sur Développement Côté d'Opale"

Le comité technique au sein duquel l'attributaire devra être présent se réunira au minimum 2 fois par phase. Il associera toute personne utile à l'occasion des réunions lorsque l'ordre du jour le nécessitera. Par exemple, le Parc Naturel Marin et l'OFB ont une expertise sur le développement de la pêche de loisir et la préservation des milieux naturels.

Comité de pilotage (COPIL)

L'étude sera suivie par un comité de pilotage mis en place sous la présidence de Monsieur le Président, composé des représentants :

- Des élus référents tourisme dans 3 EPCI

- Du Comité Technique
- Du Conseil Régional des Hauts de France, mission tourisme
- De la Banque des Territoires
- Du Département du Pas-de-Calais

Le groupe de pilotage validera les différentes étapes de l'étude. À cette fin, il se réunira, au minimum, lors :

- Du lancement de l'étude
- De la présentation de chaque phase de l'étude
- Du rendu final de l'étude

Il associera toute personne utile à l'occasion des réunions lorsque l'ordre du jour le nécessitera. L'attributaire devra préciser le chiffrage de toute réunion supplémentaire sollicitée par le maître d'ouvrage.

6. Durée prévisionnelle du marché

La durée du marché est la durée nécessaire à l'étude en tenant compte des phases décrites dans le présent cahier des charges. Le planning prévisionnel ci-dessous pourra faire l'objet d'une adaptation en fonction de l'analyse du groupement sur les moyens permettant la réalisation globale de l'étude. Ce planning devra inclure les phases de validation.

Phases du projet	Date début	Date de fin	Délai de réalisation
<i>Etat des lieux critique/diagnostic/benchmark</i>	Juillet 2026	Octobre 2026	4 mois (dont 2 durant l'été)
<i>Définition de la stratégie et du positionnement</i>	Novembre 2026	Décembre 2026	2 mois
<i>Plan d'actions opérationnelles</i>	Janvier 2027	Février 2027	2 mois

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission attractivité tourisme

RAPPORT N°29

Territoire(s): Boulonnais

Canton(s): Tous les cantons du territoire

EPCI(s): Tous les EPCI du territoire

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

ETUDE POUR UN TOURISME DURABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE BOULONNAIS

1. Le cadre d'intervention du Département du Pas-de-Calais

Avec l'ambition de favoriser un développement touristique harmonieux, le dispositif départemental d'accompagnement des études stratégiques a été validé par la délibération cadre *#Destination 62 – pour un tourisme qui nous ressemble*, lors du Conseil Départemental du 25 mars 2024.

Le Département mobilise ainsi sa capacité d'accompagner des projets touristiques en portage communal ou intercommunal en déclinaison des articles L1111- 4 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales et au titre de son pacte des solidarités territoriales.

2. Le projet d'étude pour un tourisme durable à l'échelle du territoire boulonnais

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) porte une étude à dimension intercommunautaire, pour la mise en tourisme du territoire du boulonnais, en lien avec les Communautés de Communes de Desvres-Samer (CCDS) et de la Terre des 2 Caps (CCT2C). Celle-ci s'inscrit dans une démarche interterritoriale formalisée et affirmée dans le contrat de destination touristique « Grand Boulonnais », avec une ambition structurante à moyen et long terme.

À terme, cette étude doit permettre de définir une feuille de route opérationnelle afin d'accompagner la transformation du modèle touristique local, dans un contexte de transition écologique, d'évolution des pratiques touristiques et de recherche d'un meilleur équilibre territorial. Les résultats attendus visent à établir une stratégie touristique durable partagée, répartir les flux touristiques dans l'espace et dans le temps, renforcer les retombées économiques locales, structurer une gouvernance touristique adaptée, définir un

plan d'actions opérationnel et priorisé et mettre en place des indicateurs de suivi.

Les suites attendues de la future stratégie touristique territoriale visent un effet levier pour des projets d'investissement (aménagements, mobilités, équipements), une meilleure coordination des acteurs et une montée en gamme de l'offre touristique. Elle constitue ainsi un préalable structurant à de futures interventions en matière d'attractivité territoriale.

3. Sollicitation

Le coût total estimé de l'étude s'élève à 66 666,67 € HT.

La CAB sollicite le soutien financier du Département pour un montant de 13 333,20 €, dans le cadre de la politique tourisme départementale, aux côtés de la Région et de la Caisse des dépôts. Ainsi le maître d'ouvrage autofinancera le reste à charge selon une répartition convenue avec les communautés de communes de la Terre des 2 Caps (CCT2C) et de Desvres-Samer (CCDS).

Dépenses HT		Recettes HT	
Étude tourisme durable grand boulonnais	66 666,67 €	CAB	13 333,47 €
		CCT2C	5 000 €
		CCDS	5 000 €
		Région	20 000 €
		Département	13 333,20 €
		Caisse des dépôts	10 000 €
Total	66 666,67 €	Total	66 666,67 €

Au regard des critères du dispositif « Encourager et soutenir les études stratégiques » (fiche A.2.1) de la délibération tourisme *#Destination62*, et compte-tenu des accords de financements déjà obtenus par le maître d'ouvrage, le montant de l'aide départementale pourrait être de 13 333,20 € sur une base de prise en charge à 40 % maximum et plafonnée à 20 000 € de dépenses éligibles, pour un coût total de 66 666,67 € HT.

Une autorisation de commencer les études, préalable à la décision d'octroi de subvention a été délivrée le 20 mars 2026. Seules les dépenses réalisées à partir de cette date d'autorisation de commencer les études pourront être prises en compte.

Au regard de la situation des crédits, la participation départementale serait affectée, à partir du sous-programme C01-633A02 « Études touristiques » imputation budgétaire 6568\93633.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'accorder une aide départementale d'un montant de 13 333,20 € à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) pour le projet d'étude pour un tourisme durable à l'échelle du territoire boulonnais selon les modalités exposées au présent rapport.
- de m'autoriser à signer pour le compte et au nom du Département la convention avec la CAB, jointe au présent rapport.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-633A02	6568/93633	Etudes touristiques	46 000,00	40 000,00	13 333,20	26 666,80

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY